



**Duhamel Kahn
& Associés
Midi-Pyrénées**

Expertise comptable
Commissariat aux comptes
Audit et Conseil

Eric Gillis
Stéphane Saint-Martin
Associés

Association Mas de Latour

Lieu-dit « Mas de atour »

46150 Catus

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale du 29 juin 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Mas de Latour** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe à savoir :

- La note « Autres informations » de l'annexe des comptes annuels qui porte sur un litige en cours opposant l'association et un fournisseur.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITES DES LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 03 juin 2024.

SARL DUHAMEL KAHN MIDI PYRENEES

Commissaire aux Comptes

Stéphane SAINT-MARTIN

dkpartners

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. 3 1^{er} étage
31100 TOULOUSE

Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

COMPTES ANNUELS

- *bilan*
- *compte de résultat*
- *annexe légale*



Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement	3 157	3 157		
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	11 526	11 526		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	1 973	1 973		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	384 707	113 257	271 450	245 526
	Constructions	4 886 916	2 662 159	2 224 758	2 460 389
	Installations techniques, mat. et outillage	426 952	333 445	93 507	92 155
	Autres immobilisations corporelles	593 018	469 851	123 457	108 099
	Immobilisations corporelles en cours	30 873		30 873	4 306
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	9 360		9 360	9 260	
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 261		2 261	2 561	
TOTAL (I)	6 351 032	3 595 368	2 755 664	2 922 294	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	165		165	3 410
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	404 403		404 403	554 411
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	93 331	52 000	41 331	28 186	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 856 863		3 856 863	3 537 387	
DISPONIBILITES	432 447		432 447	398 341	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	14 392		14 392	13 142
	TOTAL (II)	4 801 600	52 000	4 749 600	4 534 877
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	11 152 632	3 647 368	7 505 264	7 457 171	
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	328 674	328 674
	Fonds propres complémentaires	146 786	142 649
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	2 815 162	2 815 162
	dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2 792 360	2 792 360
	Autres		
	Report à nouveau	329 042	289 909
	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	474 492	375 805
Excédent ou déficit de l'exercice	155 377	141 956	
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	103 181	137 820	
Total des fonds propres (situation nette)	4 249 532	4 094 155	
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	7 118	8 158
	Provisions réglementées	411 206	411 201
	Total des autres fonds propres	418 324	419 359
	Total des fonds propres	4 667 856	4 513 514
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics	623 927	687 326
	Total des fonds reportés et dédiés	623 927	687 326
Provisions	Provisions pour risques	33 361	
	Provisions pour charges	413 159	416 411
	Total des provisions	446 520	416 411
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 151 567	1 197 764
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		100
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 546	113 566
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	455 079	485 279
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	39 371	10 395
	Autres dettes	19 373	13 775
Produits constatés d'avance	25	19 041	
	Total des dettes	1 766 961	1 839 920
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	7 505 264	7 457 171
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	155 377,17	141 956,26
	(1) Dont à moins d'un an	667 364	699 881
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	305	425
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
	Ventes de prestations de service	25 410	40 935
	dont parrainages		
	dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 481 824	3 431 260
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières			
dont c.f.des autorités de tarification relatives aux act. soc. et médico-sociales			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	56 978	46 653	
Utilisations des fonds dédiés	63 399	63 399	
Autres produits	46 982	145 422	
	Total des produits d'exploitation	3 674 899	3 728 095
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	646 543	701 485
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	158 182	184 460
	Salaires et traitements	1 716 624	1 606 783
	Charges sociales	680 753	664 216
	Dotation aux amortissements et dépréciations	330 600	346 697
	Dotation aux provisions	66 461	57 590
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	7 368	119 375	
	Total des charges d'exploitation	3 606 531	3 680 605
	RESULTAT D'EXPLOITATION	68 368	47 489

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		68 368	47 489
PRODUITS FINANCIERS	De participation	5	3
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	54 234	4 647
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
Total des produits financiers		54 239	4 650
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	44 580	32 723
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		44 580	32 723
RESULTAT FINANCIER		9 659	(28 074)
RESULTAT COURANT avant impôts		78 027	19 415
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	1 040	1 040
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	79 200	122 367
Total des produits exceptionnels		80 240	123 407
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	261	7
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5	3
Total des charges exceptionnelles		266	10
RESULTAT EXCEPTIONNEL		79 974	123 397
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		2 624	856
TOTAL DES PRODUITS		3 809 377	3 856 152
TOTAL DES CHARGES		3 654 000	3 714 195
EXCEDENT ou DEFICIT		155 377	141 956
Part du résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		103 181	137 820
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS DE L'ENTITE

Objet social

Le Centre Génuyer a été fondé par Madame Génuyer en 1820.

L'association Mas de Latour a pour but de gérer et administrer les établissements créés par la Congrégation des Sœurs de la Miséricorde de Moissac en faveur des mineurs déficients intellectuels avec ou sans troubles associés et des handicapés adultes des deux sexes.

Elle gère un Pôle adulte et un Pôle enfance/adolescence et tous les établissements et services de son ressort.

Elle a également pour but de créer, gérer et administrer tous nouveaux établissements ou services d'utilité sociale.

La durée de l'Association est illimitée.

Missions sociales

L'association Mas de Latour gère le Foyer de Vie le Mas de Latour sur le département du Lot qui dispose d'une capacité de 53 places.

Le Foyer de Vie le Mas de Latour relève de l'article L312-1 alinéa 7 du Code sociale et des familles.

Il accueille 51 personnes handicapées mentales adultes bénéficiant d'une orientation en Foyer de Vie prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et dispose de 2 places d'accueil temporaire.

Le projet d'établissement décrit la mission générale du Foyer autour de 3 axes :

- Accompagnement pour l'autonomie des personnes : cela se traduit essentiellement par l'accompagnement des usagers dans les gestes de la vie quotidienne ;
- Accompagnement pour favoriser le maintien des acquis : par la mise en place d'activités en interne et en externe en support ou en médiation qui permettent aux personnes accueillies d'être sollicitées sur des domaines dans lesquels elles disposent de connaissances, d'un savoir-faire ou d'un savoir être ;
- Lien social et promotion de la citoyenneté : cela consiste à favoriser l'ouverture vers l'extérieur afin de permettre aux usagers de créer du lien social, d'intégrer leur environnement comme des acteurs à part entière ;

Règles et Méthodes Comptables

Ces 3 axes de travail sont mis en œuvre de façon adaptée aux singularités de chacun qui sont évaluées et développées dans les projets individualisés des personnes accueillies.

L'accompagnement des usagers accueillis dans l'établissement s'est poursuivi dans le cadre de sa mission (autonomie, maintien des acquis, citoyenneté).

dkpartners

Moyens mis en œuvre et ressources

Les moyens d'action de l'association sont les démarches et en général toutes les activités nécessaires à la bonne marche et au développement de l'œuvre, la publication et la diffusion de tous bulletins et mémoires, la présentation de toutes demandes nécessaires à la réalisation de son but social.

L'association fait partie du regroupement GC LOT qui regroupent plusieurs associations lotoises intervenant dans le champ social et médico-social leur permettant ainsi une mutualisation de moyens et des compétences.

Le Foyer de Vie le Mas de Latour relève du champ du handicap adulte et en conséquence de la compétence du Conseil Départemental du Lot qui le finance au titre de l'Aide Sociale Adulte sous la forme du versement d'un prix de journée. Les usagers participent à leurs frais d'hébergement conformément à l'article R.344-29.

L'activité a été de 17 187 journées au 31/12/2023.

L'effectif est de **52 ETP** au 31/12/2023.

Les investissements de l'exercice 2023 se sont élevés à 164 530 euros.

REGLES GENERALES

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Règles et Méthodes Comptables

Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2023** ont été établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06, n°2019-04 et 2020-08 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Méthode d'amortissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 10 à 20 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 20 ans
- * Matériel de transport : 4 à 6 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 8 ans
- * Matériel informatique : 2 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours

Règles et Méthodes Comptables

du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagement de retraite

L'association dépend de la convention collective des "établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées" signée le 15/03/1966.

Cette convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière. Aucun autre accord particulier n'a été signé par l'association concernant l'indemnité de fin de carrière.

L'engagement de fin de carrière est constaté sous forme de provision.

Depuis le 01/01/2006, l'association a adopté la méthode rétrospective prorata temporis. Cette méthode évalue l'indemnité à verser puis la proratisé selon le rapport ancienneté acquises/ancienneté totale.

Les hypothèses suivantes ont servi de base au calcul de la dette actuarielle de l'association en matière d'engagement de retraite à savoir :

- augmentation annuelle des salaires = 4%
- taux d'actualisation = 2.90% (inflation comprise)
- date de départ à la retraite = 67 ans
- taux de rotation du personnel = très faible
- taux de charges sociales ou de contributions sur les indemnités de mise à la retraite = 50%
- la table de mortalité utilisée est la table réglementaire TG 05
- la méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis
- le provision pour retraite ainsi déterminée prend en compte l'ensemble des salariés.

Règles et Méthodes Comptables

La dotation aux provisions pour indemnité de retraite constatée en 2023 s'élève à 30 095 euros tandis que les reprises sur provisions pour indemnité de retraite se sont élevées à 34 952 euros. Ainsi la provision pour retraite figure au passif du bilan en date du 31 12 2023 s'élève à 388 059 euros .

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

AUTRES INFORMATIONS :

Fonds de solidarité :

L'établissement Foyer de Vie le Mas de Latour détient pour le compte de ses résidents un fonds de solidarité qui s'élève à 9 393.85 euros au 31 12 2023.

Affaire Joffre :

Un arrêt de la Cour d'appel a été rendu en 2020 favorable au Mas de Latour, qui a fait l'objet d'un pourvoi en Cassation. Depuis 2020, les comptes intégraient une dépréciation de la créance pour un montant de 253 567 euros prudence.

Le 03/11/2022 un protocole transactionnel a été signé pour 139 936.49 euros. La dépréciation de la créance a été ramené aux sommes non encaissées au 31/12/2023 soit 52 000 euros.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2023	
		Augmentations	Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	3 157					3 157
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	14 817				558	13 499
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 215				558	16 656
CORPORELLES						
Terrains	368 702		45 873		27 868	384 707
Constructions sur sol propre	710 840		3 118		4 556	4 709 402
sur sol d'autrui	136 421		6 175		4 151	138 445
instal. agencet aménagement	42 120				3 050	39 069
Instal technique, matériel outillage industriels	443 446		36 590		53 084	426 952
Instal., agencement, aménagement divers	96 842		9 641		10 451	96 032
Matériel de transport	217 678		31 500			249 178
Matériel de bureau, informatique et mobilier	265 406		4 967		22 276	248 097
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	4 306		26 567			30 873
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 283 760		164 430		125 435	6 322 755
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	9 260		100			9 360
Prêts et autres immobilisations financières	2 561				300	2 261
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 821		100		300	11 621
TOTAL	6 312 795		164 530		126 294	6 351 032

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	3 157			3 157
Donations temporaires d'usufruit				
Autres			558	13 499
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 215		558	16 656
CORPORELLES				
Terrains	121 176	19 949	27 868	113 257
Constructions sur sol propre	2 249 859	229 429	4 556	2 474 731
sur sol d'autrui	48 364	5 620		53 984
instal. agencement aménagement	130 769	9 844	7 171	133 443
Instal technique, matériel outillage industriels	351 292	35 007	52 854	333 445
Autres instal., agencement, aménagement divers	62 836	7 674	10 451	60 059
Matériel de transport	187 692	7 406		195 099
Matériel de bureau, mobilier	221 299	15 670	22 276	214 693
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 373 287	330 600	125 175	3 578 712
TOTAL	3 390 501	330 600	125 733	3 595 368

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023		
PROVISIONS REGLEMEENTEEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers						
	Provisions pour investissement						
	Provisions pour hausse des prix						
	Provisions pour amortissements dérogatoires						
	Provisions fiscales pour prêts d'installation						
	Provisions autres	411 201		5		411 206	
PROVISIONS REGLEMEENTEEES		411 201		5		411 206	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges						
	Pour garanties données aux clients						
	Pour pertes sur marchés à terme						
	Pour amendes et pénalités						
	Pour pertes de change						
	Pour pensions et obligations similaires	390 916	32 095	34 952		388 059	
	Pour impôts						
	Pour renouvellement des immobilisations						
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres	25 495	34 366	1 400		58 461		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		416 411	66 461	36 352		446 520	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 						
		Sur stocks et en-cours					
		Sur comptes clients, usagers					
		Sur créances reçues par legs ou donations					
		Autres	131 200		79 200		52 000
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		131 200		79 200		52 000
TOTAL GENERAL		958 811	66 466	115 552		909 725	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		66 461	36 352		5	79 200
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.							

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 261		2 261
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	404 403	404 403	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	375	375	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 397	2 397	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	20 336	20 336	
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	70 223	70 223		
Charges constatées d'avance	14 392	14 392		
TOTAL DES CREANCES	514 386	512 125	2 261	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				


SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
 9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. 3 1^{er} étage
 31100 TOULOUSE
 Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 151 567	51 970	206 790	892 807
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	101 546	101 546		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	236 641	236 641		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	212 788	212 788		
	Impôts sur les bénéfices	2 624	2 624		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 027	3 027		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	39 371	39 371		
Confédération, fédération, union, entités affiliées					
Autres dettes	19 373	19 373			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	25	25			
TOTAL DES DETTES	1 766 961	667 364	206 790	892 807	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		46 675			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	471 322	4 137			475 459
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	2 815 162				2 815 162
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2 792 360				2 792 360
Autres réserves					
Report à nouveau	289 909		39 133		329 042
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	137 820	137 820		39 133	474 492
Excédent ou déficit de l'exercice	141 956	(141 956)	155 377		155 377
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	137 820	(137 820)	103 181		103 181
Situation nette	4 094 155		194 510	39 133	4 249 532
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	8 158			1 040	7 118
Provisions réglementées	411 201		5		411 206
TOTAL	4 513 514		194 515	40 173	4 667 856

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fis dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contrib. fi. des autorités de tarification							
Fonds dédiés à l'investissement Bât Me	497 326		63 399			433 927	
Fonds dédiés à l'investissement	190 000					190 000	
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	687 326		63 399			623 927	

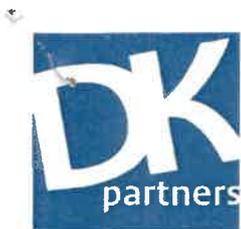
dkpartners
SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
 9 rue Louis Courtois de Vicoze 3^{ème} 31^{ème} étage
 31100 TOULOUSE
 Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité

	31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT COMPTABLE	155 377	141 956
Reprise du résultat antérieur		
EXCEDENT ou DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	155 377	141 956
Dont résultat effectif sous gestion propre	52 196	4 137
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	103 181	137 820

dkpartners

SARL DUHAMEL KAHN & ASSOCIES
9 rue Louis Courtois de Viçose Bât. 3 1^{er} étage
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 04 04 - accueil@dk-partners.com



**Duhamel Kahn
& Associés
Midi-Pyrénées**

Expertise comptable
Commissariat aux comptes
Audit et Conseil

Eric Gillis
Stéphane Saint-Martin
Associés

Association Mas de Latour

Lieu-dit Mas de Latour

46150 Catus

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions

Aux membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences consistent à vérifier la concordance des informations qui nous sont données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce et L 313-25 du Code de l'action sociale et des familles.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R 314-59 du Code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nom des personnes	Informations relatives à la convention	
	Nature	Montant brut annuel
Monsieur Christophe GUYE	Contrat de travail	72 677 €

Les organes de direction de l'association Mas de Latour ont perçu un total de rémunération brute d'un montant de 72 677 € au titre de l'exercice 2023.

Toulouse, le 03 juin 2024.

SARL DUHAMEL KAHN MIDI PYRENEES

Commissaire aux Comptes

Stéphane SAINT-MARTIN



